



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION portant sur
LA SUPPRESSION DE POSTES AU SEIN DE LA CCI NICE COTE D'AZUR

Séance de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2020

PRÉSENTS

Madame Camille ANGUÉ - Directeur General Adjoint du Développement Economique, Tourisme et Emploi- Monsieur Sébastien VIANO – Directeur Europe et Financements Extérieurs – et Madame Sophie MORGENSTERN – Chargée de Mission plan de relance, de la **Métropole Nice Côte d'Azur**

M. Yvan ODDO - Chargé de mission - Service Affaires Economiques —qui représente M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**,

Monsieur Joachim QUEYRAS, Directeur des opérations et responsable du Pôle OIR, de **RISING SUD**.

Mme Carine VIGNE - Chargée de mission Economie à la Direction Affaires administratives et générales - **REGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, , PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BOVIS Jessica, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Elus**.

37 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.



PARTICIPATION PAR VISIO CONFERENCE

Madame Carole PESIN - Chargée de mission Aménagement - Environnement - Animation des politiques interministérielles, qui représente Monsieur le **Préfet des Alpes-Maritimes**

Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau**

Mesdames et Messieurs, BERTRAND Gino, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, FOURQUIN Frédéric, **Membres Elus.**

Monsieur PERUGINI Francis, Président **Honoraire**

Madame et Messieurs, GODIER Stéphanie, MASSÉ Paul, MATOUT Jean-Louis, ROUGET Sylvain, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, DELAUNAY Bernard, MESSIKA Cyril, ROULLE Sylvie, **Conseillers techniques**

EXCUSÉS

Mesdames et Messieurs, CASTELLANI Maryse, DI NATALE Paul-Marie, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, PICOLET Lionel, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel, **Membres Elus.**

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur FOUGUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**

Madame et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, BONNIN Olivier, CASALS Jean, CLARET Christophe, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, LAVANDET Frédéric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MATHEZ Pierre, MOLINES Gérard, NASSIF Anis, PASCAL Ernest, TOURNAIRE Luc, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, AJOURY Noël, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BEHAR Claire, BOISSE Jean-Christophe, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, DAUFES Eric, DELHOMME Christian, FLAMAND Pascal, FOUQUET Denis, GAILLARD André, GUILLOT Michel, HATTEMBERG Pasquale, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MANSI Mattéo, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, MESSIKA Cyril, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, RASPOR Marc, RIERA Julien, ROSSI Jean-Pierre, ROSIER Roch-Charles, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Madame, Messieurs, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**

ABSENTS

Mesdames et Messieurs, BREMOND Lydie, CIPPOLINI Denis, NIDDAM Ilan, PICHARD MAUREL Corinne, ROUX Robert, **Membres Elus.**



Exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre SAVARINO:

Les suppressions de postes faisant l'objet de cette délibération peuvent entraîner des licenciements. Elles doivent faire l'objet d'une délibération en Assemblée Générale, conformément à l'art. 31 de notre Règlement Intérieur.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des éléments transmis par Monsieur le Président Jean-Pierre SAVARINO ,

CONSIDERANT,

LES RAISONS ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES DE LA SUPPRESSION DES POSTES CI-APRES :

- **Des missions prioritaires et obligatoires fortement encadrées obligent à penser un nouveau modèle économique**
 - Un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) qui révisé le périmètre des missions financées par la TFC
 - Une Convention d'Objectifs et de Moyens qui flèche les missions financées par la TFC : Le non-respect des dispositions de la COM peut entraîner une modulation à la baisse du montant de TFC attribué
 - Nécessité d'évoluer vers un nouveau modèle économique visant l'autonomie financière : Les missions ne figurant pas dans la COM doivent être menées sans recours à la ressource fiscale, en recherchant d'autres ressources (facturations, subventions, partenariats...).
- **Rappel par le législateur de sa volonté d'une organisation collégiale du réseau**

Qu'il s'agisse de la loi PACTE ou du dernier rapport du CGefi, le législateur et les services de contrôle de l'état continuent d'inscrire dans les textes leur volonté de voir le réseau des CCI se réformer et développer une organisation collégiale et davantage mutualisée dans le but de générer des économies.
- **Conséquences de la crise sanitaire**
 - Les CCI sont en 1ère ligne afin d'accompagner les entreprises en difficulté, notamment dans l'accès aux dispositifs mis en place par le gouvernement. La réduction des moyens a imposé aux CCI de redéployer des effectifs, affectés habituellement à des services facturés, vers des missions de soutien aux entreprises en difficultés.
 - Au travers du plan de relance national le Gouvernement a souhaité s'appuyer sur les CCI afin de décliner différentes actions, notamment l'accélération de la transition écologique et numérique et la relance de l'export. Les CCI du réseau ont été sollicitées par CCI France afin de mettre en œuvre les actions correspondantes, suivant des objectifs précis.
 - Cette mission de 1er interlocuteur des entreprises confiée par le gouvernement aux CCI pendant le confinement a suspendu durablement la transformation du business model du réseau.
 - Avec cette crise et cette suspension, les recettes hors TFC en 2020 sont inférieures aux attentes pour les CCI du réseau. Les plus gros impacts concernent :



- ▶ Le chiffre d'affaires qui est inférieur aux attentes de 7 M€ dont 5.5M€ pour les Ports. De plus le développement de nouvelles activités a été freiné voire n'a pas été mis en œuvre : événementiel, commercialisation de la nouvelle offre entreprise...
- ▶ Les dividendes de la société aéroportuaire qui ne seront pas versés pour les années 2020 à 2023 minimum, soit pour la seule année 2020 : -8 M€.

■ Ressource fiscale – amendements insuffisants et nouvelle baisse en 2021

L'adoption des amendements permet de compenser une part des pertes mais demeure nettement insuffisante. De plus, une partie de cette restitution est déjà fléchée sur des actions à mener dans le cadre du plan de relance.

En effet, le rapport de trajectoire budgétaire élaboré par CCI France en juin 2020 avait démontré que cette trajectoire n'était déjà pas soutenable avant la crise sanitaire qui est venue amplifier ces constats et accentuer la non-soutenabilité de la trajectoire.

Enfin, en 2021 une nouvelle baisse de la TFC sera imposée au CCI, dans le cadre de la baisse des impôts des entreprises pour financer une partie du plan de relance.

MOYENS EXAMINES POUR EVITER LES SUPPRESSIONS DE POSTES

La CCI Nice Côte d'Azur :

- a favorisé des départs volontaires (15 depuis le 1/1/2020)
- poursuit son plan d'allègement des charges de fonctionnement (800 000 € d'ici 2023)
- déploie de nouvelles activités pour maximiser ses chances d'atteindre l'objectif de rentabilité d'ici quatre ans
- met en place une stratégie dynamique de rationalisation de son patrimoine immobilier
- remet à plat les contributions de la CCI NCA à des organismes tiers.

LES CONSEQUENCES SUR NOS ACTIVITES :

Il en résulte que les CCI doivent poursuivre la transformation de leur modèle économique dans un contexte sanitaire générant de nouvelles incertitudes et remettant en cause les orientations envisagées par le réseau en 2019 pour faire face aux défis à relever.

Cette transformation indispensable et naturellement difficile en matière d'adaptation des compétences, corrélée à la baisse des ressources du réseau, impose au CCI de réorganiser certaines activités et d'en d'arrêter certaines ou à tout le moins de les rationaliser.

Ainsi,

- **La Direction des Entreprises et Territoires de la CCINCA** est la direction la plus impactée par l'ensemble des raisons précédemment énoncées. Cela lui impose de poursuivre sa transformation et de procéder à :
 - ▶ La suppression totale ou partielle d'une activité, d'un service ou d'une direction ;
 - ▶ La rationalisation d'une activité ou d'une fonction ;
 - ▶ La suppression de poste n'entrant pas dans les axes stratégiques ;
- **Les fonctions supports** doivent continuer de **prendre des mesures pour rationaliser et ajuster au mieux leurs effectifs** pour en diminuer leur coût.
- **La Direction des Ports** s'engage également dans une démarche de **rationalisation de ses effectifs**. La CCINCA poursuit son objectif de **centralisation du pilotage des fonctions transversales**.



Au regard des éléments exposés ci-dessus,

et considérant que le Bureau, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 56 dernier alinéa, de l'article 32 - 5ème alinéa et de l'annexe 6 du Règlement Intérieur a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 12 octobre 2020,

l'Assemblée Générale

DECIDE la suppression des postes suivants :

LISTE DES POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SUPPRIMÉS

- Assistant(e) de direction finances Poste vacant
- Assistant(e) des moyens généraux Poste vacant
- Assistant(e) spécialisé(e) à l'issue du départ du titulaire le 31.07.2021
- Assistant(e) spécialisé(e) Welcome Center Poste vacant
- Chargé(e) de communication Poste vacant
- Chargé(e) de mission Industrie à l'issue du départ du titulaire le 31.03.2021
- Chargé(e) de mission informations économiques
- 2 Commerciaux(ales) DAET Dont 1 poste vacant
- Responsable commercial
- Responsable comptable et paye ports Poste vacant
- Responsable du pôle croissance Poste vacant
- Responsable du pôle énergie
- Responsable du pôle industrie
- Responsable Marketing Groupe Poste vacant
- Chargée de Mission Portuaire Poste vacant
- Assistante de Direction des Ports Poste vacant
- Projeteur Travaux Poste vacant
- Chef du département Observation/Urbanisme portuaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 37 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 37

Ces demandes sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 19 octobre 2020

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO